



**Vous avez des idées,
des suggestions à apporter ?**

Contactez-nous :
cooperateur@groupeledeschalets.com



Coopérative de la Haute-Garonne
29 boulevard Gabriel Koenigs
CS 23148
31027 Toulouse cedex 3
T. 05 17 177 187

www.groupeledeschalets.com

www.leschaletsaccession.com

L'humain au cœur de l'habitat



DEVENEZ COOPÉRATEUR

du Groupe des Chalets,
pour plus de solidarité et de transparence !



SOUSCRIVEZ UNE PART SOCIALE dans
la Coopérative de la Haute-Garonne



Vous venez de réserver un logement auprès de la Coopérative de la Haute-Garonne. En tant que futur locataire-accédant, vous avez la possibilité de souscrire une part sociale d'une valeur de 15,24€.

Qu'est-ce qu'une coopérative ?

Entreprise citoyenne chargée d'une mission d'intérêt général. Dans le secteur du logement social, les Coop'Hlm travaillent principalement en faveur de l'accès à la propriété des personnes à revenus modestes.

Qu'est-ce qui différencie une coopérative d'un promoteur immobilier classique ?

Contrairement aux promoteurs classiques, le capital d'une Coop'Hlm n'est pas composé d'actions mais de parts sociales détenues par des coopérateurs (locataires de la Coop'Hlm ou propriétaires de logements vendus par la Coop'Hlm). Engagée dans l'Economie Sociale et Solidaire, l'ensemble des bénéfices réalisés par la coopérative sont réinvestis pour répondre à un objectif 100% social.

Pourquoi souscrire une part sociale ?

En souscrivant une part sociale dans une Coop'Hlm, vous devenez coopérateur. Vous pouvez donc, lors des assemblées générales, faire entendre votre voix, participer aux décisions et oeuvrer pour l'intérêt commun.

La Coopérative de la Haute-Garonne sous le statut social de Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC):

- ↳ construit des logements en accession sociale à la propriété,
- ↳ gère un syndic de copropriétés
- ↳ assure l'administration de biens du Groupe des Chalets
- ↳ fait partie de la fédération des Coop'Hlm, organisme qui rassemble les coopératives HLM de toute la France.

NOS VALEURS, VOS ENGAGEMENTS

En nous rejoignant, vous êtes locataire-accédant mais vous devenez également coopérateur.



SOLIDARITÉ

contribuer à renforcer la solidarité entre la coopérative et ses membres



PÉRENNITÉ

œuvrer dans l'intérêt de la coopérative, au service des générations présentes et futures



TRANSPARENCE

contribuer à produire des pratiques transparentes à l'égard de tous les membres



PROXIMITÉ

contribuer au rayonnement régional et à l'ancrage local de la coopérative



DÉMOCRATIE

participer aux Assemblées Générales et s'impliquer dans la gouvernance



IMPLICATION

être impliqué dans la vie de la coopérative en tant qu'ambassadeur



SERVICE

fournir des services dans l'intérêt de l'ensemble de ses membres en vue de satisfaire leurs besoins économiques et sociaux